

F o c u s s u r

Focus sur :

Le premier atelier de la FIND

Comptes-rendus d'événements scientifiques :

- Les premières assises du travail
- Un mémoire sur la fin de vie appréhendée par le droit
- Appel à articles pour le n°3 de la revue Méléte

Les jeunes chercheurs

Les dernières soutenances

Publications

Les dernières publications

Agenda des futures manifestations scientifiques



Le 17 février, la FIND a lancé son premier atelier autour de la production scientifique des membres des laboratoires de Droit de l'UFR DSP.

Lucie Cluzel-Metayer, co-directrice de l'ED 141 et responsable du Master Droit du numérique, s'est aimablement prêtée au jeu autour de son ouvrage *Droit de l'intelligence artificielle* (Paris, Lefebvre Dalloz, 2025).

Elle y expose notamment les conséquences de l'entrée en force de l'IA dans le monde du droit à travers l'étude des risques engendrés pour libertés fondamentales et la démocratie. Conscients de ces risques, les pouvoirs publics tentent de réagir à l'échelle nationale et européenne. Une approche par les risques et par la compliance est privilégiée, de manière à ne pas freiner l'innovation. Loin d'être seulement un livre à charge se limitant aux poncifs des menaces que peut constituer l'IA et de l'opacité de son usage, cette étude permet de comprendre comment le droit se saisit des nouvelles technologies.

Le prochain atelier de la FIND aura lieu le mardi 31 mars de 11h30 à 12h30 en visio-conférence et en présentiel. Olivier Leclerc présentera son livre « Déontologie de la recherche et intégrité scientifique ».

A compter du mois de mars 2026, **Fanny Gabard**, prend en charge la responsabilité administrative et financière du CHAD, avec celle du CEDIN

Compte rendu de manifestation scientifique

Premières assises du travail à l'Université Paris Nanterre, Vendredi 16 janvier 2026



« Le travail, en tant qu'objet d'étude, n'est pas qu'une simple catégorie statistique ou un chapitre du Code du travail ; il est, pour reprendre les mots de Marcel Mauss, un « fait social total ». Il engage le corps, la psyché, les droits, les économies et les histoires de chaque individu vivant en société. Dans un contexte de mutations profondes des relations professionnelles et du monde du travail, les enseignant.es de l'Université Paris Nanterre se mobilisent.

Par la création d'un Pôle Travail, d'abord, qui invite à s'interroger sur le travail dans une perspective interdisciplinaire et pluraliste. De l'histoire au droit, en passant par la sociologie, l'économie, la philosophie, l'ergonomie et la psychologie, ce Pôle propose un dialogue entre chercheur.es prenant pour objet d'études le travail et ses mutations.

Par des actions concrètes, ensuite, aux fins discuter, produire et diffuser un savoir sur le travail dans le champ scientifique et au-delà. C'est suivant cette ambition que se sont tenues les premières Assises du Travail de Paris Nanterre le vendredi 16 janvier 2026.

I. Une matinée pour croiser les regards fondamentaux

Le premier geste a consisté à mesurer les distances qui séparent les disciplines dans leur outils et méthodes d'analyse, sans prendre acte de l'impossibilité d'un échange fructueux entre chacune d'entre elles. Qu'est-ce qui fait discipline ? Qu'est-ce qui permet d'identifier un juriste, un sociologue, un économiste, un historien, lorsqu'il parle du travail ? Chaque intervenant.e a présenté un état des recherches ou projets en cours ayant pour camp de base l'Université de Paris Nanterre et pour objet la question du travail.

II. Une après-midi dédiée à l'actualité éditoriale critique

Dépassant un discours de « crise », il est apparu qu'une bonne manière de poser les termes du débat consiste à regarder les types de production auxquelles donnent lieu le travail ces dernières années. Retour des « sommes » interdisciplinaires sur le travail ; Investigation de terrain, par l'enquête, contre les « idées reçues » ; Approche critique et intersectionnelle sur les facteurs structurants la division du travail. La recherche critique à Nanterre ne se contente pas de circuler dans les amphithéâtres, elle s'incarne dans les ouvrages et productions qui garnissent les activités de recherche.

De l'ensemble, il n'est pas ressorti un bilan, mais plutôt une ambition commune : celle d'échanger, nourrir, et produire des analyses, des points de vue, des récits sur ce qui détermine le sens, le contenu, et la portée du travail.

D'autres événements sont à venir, dont la participation du Pôle Travail au printemps des humanités 2026 <https://www.printempsdeshumanites.fr/>

Thomas Pasquier, Professeur à l'Université Paris Nanterre, IRERP - EA 4419, Co-directeur du Master Droit Social, Responsable du Pôle Travail

Mémoire de recherche sur « La fin de vie appréhendée par le droit »

Présentation synthétique du mémoire de recherche de Yeva SHEVCHUK portant sur « La fin de vie appréhendée par le droit » rédigé sous la direction de Madame la Professeure Camille Bourdairé-Mignot

À l'heure où le législateur s'apprête à redessiner l'un des équilibres les plus délicats de notre État de droit, la question de la fin de vie s'impose comme un objet juridique central, qui dépasse désormais le seul registre du débat moral et philosophique. Elle devient un révélateur des tensions internes du droit positif, appelé à concilier des exigences également impérieuses, telles que le respect de l'autonomie personnelle, la protection des personnes vulnérables et l'encadrement normatif des pratiques médicales.

Le 27 mai 2025, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture une proposition de loi relative à l'aide à mourir, ce qui a ouvert la perspective d'une évolution significative du modèle français, historiquement structuré autour des lois Leonetti de 2005 et Claeys-Leonetti de 2016 interdisant tout acte à visée létale. Ce vote marquait moins une rupture immédiate qu'un

infléchissement possible, celui d'un droit jusqu'alors centré sur l'accompagnement de la fin de vie, désormais confronté à l'hypothèse d'une aide active à mourir juridiquement encadrée.

La discussion au Sénat, en janvier 2026, a toutefois révélé l'ampleur des interrogations suscitées par une telle inflexion. Les débats ont mis en lumière des divergences substantielles quant à l'économie générale du dispositif envisagé et à son articulation avec le cadre juridique existant. La Commission des affaires sociales du Sénat a ainsi significativement restreint la portée du texte, en subordonnant l'accès au dispositif aux situations dans lesquelles le pronostic vital est engagé à court terme, ce qui traduit une volonté claire de maintenir la réforme dans le prolongement strict du modèle palliatif.

Le 28 janvier 2026, le Sénat n'a pas adopté le texte en première lecture, nonobstant les amendements apportés en commission. Ce rejet révèle l'intensité d'une hésitation collective : s'agit-il d'ajuster le droit existant à des situations limites, ou d'assumer un véritable déplacement de paradigme quant au pouvoir reconnu au sujet de sa propre fin de vie ?

C'est dans cet espace de tension, où se rencontrent la prudence normative et la revendication d'autonomie personnelle, que prend place mon mémoire, consacré à l'appréhension juridique de la fin de vie.

L'intérêt de cette recherche ne tient pas seulement à l'actualité brûlante du sujet, mais également à la démarche adoptée. Plutôt que de s'inscrire dans l'alternative souvent réductrice du « *pour* » ou du « *contre* » l'aide active à mourir, le travail propose de déplacer la question : que peut le droit face à une demande de mort ? Et, plus encore, que doit-il faire sans se renier lui-même ?

Le constat initial est celui d'un droit français loin d'être figé. Depuis la loi du 9 juin 1999 garantissant l'accès aux soins palliatifs, la loi du 4 mars 2002 consacrant le consentement libre et éclairé, puis les lois Leonetti et Claeys-Leonetti, une dynamique d'humanisation progressive du droit médical s'est affirmée. L'interdiction de l'obstination déraisonnable, anciennement appelée l'acharnement thérapeutique, l'opposabilité des directives anticipées, la consécration de la sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès : autant d'évolutions qui ont renforcé la primauté de la volonté du patient dans les décisions médicales le concernant, contribuant à l'effacement progressif du paternalisme médical au profit d'une relation de soin fondée sur le consentement et le dialogue.

Pourtant, l'étude met en lumière une ligne de fracture décisive qui sépare l'énoncé des principes de leur effectivité concrète. Les soins palliatifs demeurent inégalement répartis sur le territoire national ; la rédaction des directives anticipées reste marginale ; la personne de confiance peut se trouver investie d'une charge affective et émotionnelle susceptible d'altérer la fidélité de son témoignage ; et les médecins, en l'absence de volonté formalisée du patient, évoluent dans une zone d'incertitude juridique lorsque celui-ci n'est plus apte à exprimer sa volonté. Le droit proclame l'autonomie, mais il en borne immédiatement l'exercice dès lors qu'il s'agit de choisir l'instant et les modalités de sa propre mort. C'est de cette tension que procède, en grande partie, la revendication d'un « *droit à mourir dans la dignité* ».

L'analyse s'élargit alors à une perspective européenne et comparée. La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme, notamment l'arrêt *Mortier c. Belgique* de 2022, ne consacre aucun droit fondamental à mourir. Elle reconnaît toutefois aux États une large marge

d'appréciation, à la condition que la volonté du patient soit libre, éclairée et entourée de garanties procédurales strictes. La France n'est donc ni tenue d'interdire, ni contrainte d'autoriser l'aide à mourir. Elle se trouve placée devant une responsabilité politique et normative pleine et entière.

Les expériences belge, néerlandaise, luxembourgeoise ou suisse attestent qu'un encadrement juridique est techniquement concevable. Elles mettent également en lumière des dynamiques inquiétantes d'élargissement progressif des critères d'accès. Le droit comparé ne fournit pas de modèle clé en main, mais un miroir critique permettant d'anticiper les conséquences d'un choix législatif.

C'est dans ce contexte que mon mémoire examine la proposition de loi française du 11 mars 2025, qui érige l'aide à mourir en catégorie englobante et privilégie l'auto-administration de la substance létale. L'accès au dispositif est subordonné, en vertu de ce texte, à des conditions cumulatives strictes, telles que la majorité, la pathologie grave et incurable engageant le pronostic vital, la souffrance réfractaire, le discernement intact, la procédure collégiale, les délais de réflexion et le contrôle *a posteriori*. Un régime d'irresponsabilité pénale est prévu pour les professionnels de santé respectant scrupuleusement le cadre légal, ainsi qu'une clause de conscience, destinée à préserver leur liberté morale.

La question centrale demeure cependant entière : ces garanties suffisent-elles à préserver l'équilibre entre la liberté individuelle et l'exigence de protection ? La restriction récente opérée par le Sénat aux situations de fin de vie imminente témoigne d'une hésitation plus profonde : s'agit-il d'une extension marginale du modèle palliatif existant, ou de l'amorce assumée d'un changement de paradigme ?

Mon mémoire ne prétend ni résoudre définitivement une controverse éthique plurielle, ni ériger une solution normative en évidence. Il s'efforce plutôt de dégager les conditions d'un équilibre juridiquement soutenable : reconnaître, à titre exceptionnel et avec un encadrement particulièrement rigoureux, la possibilité d'une aide à mourir, tout en réaffirmant la primauté donnée aux soins palliatifs et à la protection des personnes vulnérables comme principes structurants de l'ordre juridique.

Au-delà de la technique législative, la fin de vie interroge la substance même du pacte social. Autoriser ou interdire l'aide à mourir ne revient pas seulement à statuer sur un acte médical, c'est aussi préciser ce que nous entendons par la dignité, la solidarité et la responsabilité collective.

Alors que le Parlement poursuit l'examen du texte et qu'un vote solennel est attendu, cette recherche propose une lecture attentive aux principes comme aux réalités. Elle invite à considérer que, là où la vie et la mort se rencontrent, le droit ne peut se réduire ni à l'affirmation d'une volonté individuelle absolue, ni à un réflexe de protection abstrait. Il lui appartient d'être mesuré, cohérent et lucide, autrement dit, fidèle à ses principes sans être indifférent aux réalités humaines qu'il prétend régir.

Yeva SHEVCHUK, Diplômée du Master 2 de Droit Privé Fondamental de l'Université Paris Nanterre (promotion 2024-2025), Prix du meilleur mémoire décerné par le CEDCACE



Appel à articles pour le dossier thématique du numéro 3 de la revue *Mélété* – *Cahiers d'histoire et d'anthropologie du droit* : **Grossesse pour autrui et parenté de substitution, regards pluridisciplinaires**

L'appel peut être consulté sur le lien suivant : <https://www.fabula.org/actualites/133229/dossier-thematique-du-numero-3-de-la-revue-melete.html>

Pour toute question ou information supplémentaire, veuillez contacter le comité de rédaction à l'adresse e-mail suivante : revuemelete@gmail.com

Les jeunes chercheurs

Les récentes soutenances de thèses

Le 8 janvier 2026, **Myriam AHNICH** a soutenu sa thèse en sciences politiques sur le thème « **La mise en ordre des troubles mentaux, Socio-histoire des classifications et normalisation du champ psychiatrique en France (1950-2012)** » sous la direction de Pascale LABORIER (ISP)

Le 16 janvier 2026, **Sabah CHAOUI** a soutenu sa thèse en droit public sur le thème « **À l'intérieur du territoire, à l'extérieur du droit, Les étrangers en situation irrégulière et leurs droits sociaux dans le cadre d'une approche comparative France - Etats-Unis** » sous la direction de Serge SLAMA (CTAD-CREDOF)

Le 25 février 2026, **Alexandra ROUX** a soutenu sa thèse en droit public sur le thème « **Les nouvelles formes de conflit armé au regard du droit international public** » sous la direction de Mathias Forteau (CEDIN)

Publications

Ouvrages, Direction d'ouvrages

Borrillo Daniel, *Les « thérapies de conversion sexuelle » Lutter contre les tentatives de guérir l'homosexualité* (co-dirigé avec J. Charruau et Th. Perroud), Bruylant, Bruxelles, 2025.

Champeil-Desplats Véronique, *Méthodologies du droit et des sciences du droit*, Paris, Dalloz, collection Méthode juridique, 4ème édition février 2026

Hochmann Thomas (et Georges Karavokyris) (dir.), *Problèmes de la liberté d'expression en France et en Grèce*, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2026.

Chapitres ou articles dans des ouvrages collectifs

Borrillo Daniel, La prohibition des thérapies de conversion sexuelle en Espagne in D. Borrillo, J. Charruau et Th. Perroud, *Les « thérapies de conversion sexuelle » saisies par le droit*, Bruylant, 2025.

Borrillo Daniel, Quand dire c'est déjà discriminer : Analyse de l'arrêt du 23 avril 2020 de la CJUE NH/Associazione Avvocatura per i diritti LGBTI-Rete Lenford in P. Adam, M. Le Friant, M. Mercat-Bruns et N. Moizard, *Les mots et les mondes de l'inclusion au travail*, PUAM, 2025.

Borrillo Daniel, La professionnalisation de la prostitution : De comment faire entrer le travail sexuel dans le droit commun français in Catherine Ménabé et Raphaël Dalmasso (Dir.) *Le travail du sexe et le droit*, Mare et Martin, Paris, 2026.

Chambost Anne-Sophie, « Propos d'une anarchiste sur le gouvernement mixte », In, Kefallonitis S. (Dir.), *Constitutions mixtes. Généalogie d'une idée*, Classiques Garnier, 2026, p. 481-495

Hochmann Thomas, « La répression pénale du négationnisme : présentation du droit français et regard sur le droit canadien », in Pierre Rainville (dir.), *Les espaces de confrontation entre la liberté d'expression et la responsabilité pénale*, LexisNexis, 2026, p. 239-259

Hochmann Thomas « Réformer la Cour suprême ? L'impasse de la neutralité et les pistes à explorer », in Idris Fassassi (dir.), *La Cour suprême des États-Unis*, LGDJ, 2025, p. 97-111.

Leclerc Olivier (et Nicolas Klausser), « Vers une normalisation du contentieux disciplinaire des universitaires », in A. Jacquemet-Gauché, F. Melleray, C. Testard, *L'enseignement supérieur au prisme des contentieux*, Paris, Dalloz, coll. « Thèmes & commentaires », 2026, p. 297-311.

Michineau Marine, « Contractualisation en matière fiscale : manifestation d'un alignement sur la culture du monde des affaires ? », in *Mélanges en l'honneur de Marie-Christine Esclassan et Michel Bouvier*, p. 480, nov. 2025

Michineau Marine, « Quelles limites à la contractualisation en matière de management packages ? », in *Mélanges en l'honneur du Professeur Hervé Le Nabasque*, p. 479, déc. 2025

Paturet Arnaud, La perception de la surdit  chez les juristes de la Rome antique, chapitre d'ouvrage dans G. Bregain N. Dubourg F. Bertin (dir.), *Histoire des handicaps et des singularit s   travers les si cles*, Rennes, PUR. 2026, p. 41-50.

Paturet Arnaud, Identités romaines, identités étrangères : quelques considérations à partir de Paul lib. 25 ed. prae. D. 47, 12, 4, in O. Botezat R. Mihaila G. Sipos L. Braniste (éd), *Reimagining Identity in the 21st Century: Language, Memory, and Representation Across Cultures*, Bucarest, Presses de l'Université, 2025, ISBN 978-606-26-2121-6, p. 132-158.

Revue

[Numéro 29 de la Revue des Droits de l'Homme](#) avec un dossier sur les petites sources des droits et libertés, février 2026

Articles de revue

Borrillo Daniel, « Les obstacles à la Gestation pour autrui en Argentine : analyse de l'arrêt de la cour suprême du 22 octobre 2024 » *Revue Internationale de droit comparé* n°3-2025.

Bourassin Manuella, « Le cautionnement des dettes sociales par le dirigeant », *Droit des sociétés* 2026-2, p. 20

Domina Mariia, Where Law Meets Business Ethics : Une proposition du nouveau modèle de RSE en période d'incertitude géopolitique, *JurisNews Droit des sociétés* (Larcier Luxembourg), vol. 18, n°3-4, 2025, pp. 599-608.

Gründler Tatiana, « Les demandes anticipées d'euthanasie. A propos de l'Avis 89 du Comité consultatif de bioéthique de Belgique du 10 novembre 2025 », *Revue des Droits de l'Homme*, Lettres d'actualité, Février 2026.

Leclerc Olivier (avec Nicolas Klausser), « Les petites sources de l'intégrité scientifique », *La Revue des droits de l'Homme*, 2026, 29, (10.4000/15qfi). (hal-05514540)

Leclerc Olivier, « 'Les trajectoires de la preuve', Mathieu Aguilera, Cécile Boëx, Milena Jakšić et Stefan Le Courant (coord.) – Tracés. Revue de sciences humaines », *Droit & société : théorie et sciences sociales du droit*. [Carnet hypotheses.org],

2026. (https://ds.hypotheses.org/18063). (hal-05519145)

Menduina- Gordon Eva, « Le statut de l'animal de compagnie en droit civil. Une comparaison franco-espagnole », *RSDA* 2/2025 (revue en ligne : <https://www.revue-rsda.fr/articles-rsda/7702-le-statut-de-l-animal-de-compagnie-en-droit-civil-une-comparaison-franco-espagnole>)

Michineau Marine, note ss rescrit fiscal RES-TVA-9 juill. 2025, *Rev. TVA, Douane, Environnement*, n° 1-2025 déc. 2025, p. 145

Michineau Marine, note ss CE, 1er juill. 2025, *Rev. TVA, Douane, Environnement*, n° 1-2025 déc. 2025, p. 157

Tricot Juliette, « A la découverte de la fabrique judiciaire du droit pénal européen », Avant-Propos du dossier de la *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 2025, n° 4, p. 747

Tricot Juliette, « Chronique de droit de l'Union européenne », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 2025, n° 4, p. 943.

Articles de revue en langue étrangère

Domina Mariia, « Companies in Capital Markets » [with T. Papadopoulos], in A. Biondi and O. Stefan (eds.), *Elgar Encyclopedia of European Law*, Elgar, 2026, 7 pages.

Domina Mariia, Ch. 18 “ Luxembourg” in *European Cross Border Insolvency*, Thomson Reuters UK leaflet series (e-book), 2026, 24 pages.

Hochmann Thomas, Thomas « In the Legal Limbo? Constitutional Debates on the Recognition of the Armenian Genocide in France », *International Journal of Armenian Genocide Studies*, vol. 10, n° 2, 2025, p. 37-51.

Autres publications

Borrillo Daniel, Réformer la fin de vie : la souveraineté individuelle face à la mort, note pour la fondation Génération libre, 2025 :

<https://www.generationlibre.eu/reformer-la-fin-de-vie-la-souverainete-individuelle-face-a-la-mort/>

Chambost Anne-Sophie, Anarchie / anarchisme. Libres propos autour d'un suffixe. <https://www.grand-angle-libertaire.net/?p=5610>

Chambost Anne-Sophie, Jusqu'à la garde. L'assassinat de Sadi Carnot, Libel, 2026.

Agenda

Colloques, journées d'étude, séminaires

Vendredi 13 mars 2026

Dans le cadre de son séminaire Midines, le Cedin reçoit Jean-Baptiste Dudant, professeur de droit public à l'université Versailles St Quentin, pour son ouvrage sur : **La conservation de l'État en droit international**, Pedone, 2025. de 12h 30 à 14h en salle 141 du bât. Veil

Mercredi 18 mars

6^e rencontre PROFIL, **Interpréter les crimes et les expériences de guerre : la TPIY et la poésie tchéchène**, de 9h à 17h30, salle des thèses B16, bat. Grappin

Jeudi 19 mars 2026

Le CTAD reçoit Nadia Belaïdi pour une intervention sur « [Ce que le terrain fait au droit](#) ». [L'anthropologie du droit de l'environnement, outil d'analyse des phénomènes sociaux en Afrique du Sud](#), de 10h30-12h30 en salle Marcel RONCAYOLO (R2-05) du Site Jourdan de l'ENS.

Jeudi 19 mars 2026

Séminaire hybride organisé par le CHAD sur **les œuvres juridiques didactiques depuis l'antiquité**, Invité : Ralph Evêque (Université Paris Nanterre), de 14h à 16h salle E 305 Bat. Ramnoux (UPN).

Vendredi 20 mars 2026

Le CDPC organise une conférence sur la **Réécriture du code de procédure pénale et nouvelles technologies d'investigation et de surveillance** avec F. Bellivier, R. Parizot, J. Tricot, de 14h à 18h, amphi C1 Bâtiment Zazzo

Lundi 23 mars 2026

Conférence organisée par le CDPC sur **La justice restaurative**, de 17h à 19h en salle 252 du bat Simone Veil

Jeudi 26 mars 2026

Webinaire Histoire du Droit 2.0 organisé par le CHAD se poursuit sur le thème : **Publier un livre numérique en histoire du droit : "Lire le droit du Moyen âge"** de 17h à 19h en visio-conférence, <https://meet.google.com/inc-nfrd-cjx>

Vendredi 27 mars 2026

Séance n°9 du cycle de conférences autour de l'emploi public organisé par Carole Moniolle (CRDP) sur le thème : **Vers une précarisation de l'emploi public**, de 10h à 12h en salle 352 du bat Veil.

Mardi 31 mars 2026,

2^e atelier de la FIND. Olivier Leclerc présentera son livre sur **Déontologie de la recherche et intégrité scientifique**, de 11h 30 à 12h30, en visio-conférence, <https://meet.google.com/pur-omzx-wtr> et en présentiel (salle 526, 5^e étage du bat Veil)

Mercredi 1er avril 2026

Séminaire doctoral sur **les croyances populaires au prétoire**, organisé par le CHAD, de 14h à 16h en salle 526

Jeudi 2 avril 2026

Webinaire Histoire du Droit 2.0 organisé par le CHAD se poursuit sur le thème : **"Faux" documents : expérimenter les sources par la fiction**. de 17h à 19h en visio- conférence, <https://meet.google.com/inc-nfrd-cjx>

Vendredi 3 avril 2026

Le CTAD reçoit Ariane Amado et Armand Desprairies pour leur ouvrage sur « **Le tournant des méthodes empiriques en droit ?** » à 10h30, en salle F352 du bâtiment Veil.

Mercredi 8 avril 2026

Séminaire doctoral sur **les croyances populaires au prétoire**, organisé par le CHAD, de 14h à 16h en salle 526

Mercredi 8 avril 2026

Le CEDCACE organise une conférence sur **l'effet perturbateur du droit de la consommation, réflexions en droit de l'environnement**
De 18h à 19h30, au bat. Allais, Amphi F

Jeudi 9 avril 2026

Dans le cadre de son séminaire Midines, le Cedin reçoit Dominique Hascher, Conseiller honoraire à la Cour de cassation sur « **Le rôle du droit international dans le contrôle des sentences arbitrales** », RCADI 2024, t. 435.
de 12h 30 à 14h en salle 141 du bât. Veil

Jeudi 9 avril 2026

Le CDPC organise un colloque : **Les 10 ans de la loi Sapin 2 : bilan et perspectives de la lutte contre la corruption à la lumière des droits français, européen et comparé**, Institut d'Etudes Avancées, Paris

Mercredi 15 avril 2026

Séminaire doctoral sur **les croyances populaires au prétoire**, organisé par le CHAD, de 14h à 16h en salle 526

Mercredi 22 avril 2026

Séminaire doctoral sur **les croyances populaires au prétoire**, organisé par le CHAD, de 14h à 16h en salle 526

Jeudi 23 avril 2026

Séminaire hybride organisé par le CHAD sur **les œuvres juridiques didactiques depuis l'antiquité**, Invitée : Avigail Ohali (Université Sorbonne Nouvelle), de 14h à 16h salle E 305 Bat. Ramnoux (UPN).

Jeudi 21 mai 2026

Webinaire Histoire du Droit 2.0 organisé par le CHAD se poursuit sur le thème : **Développer un modèle d'exploitation des archives judiciaires avec des outils de haute technologie : le projet Parl-IA-ment(s)** de 17h à 19h en visio-conférence, <https://meet.google.com/inc-nfrd-cjx>

Jeudi 21 mai 2026

Journée des doctorant·e·s du CTAD sur le thème : **la domination en droit**

Jeudi 21 mai 2026

Le CEDCACE organise une conférence autour de « **L'apport des droits spéciaux (droit de la concurrence et droit de la distribution) à la réforme du droit des contrats** » à 17h30 au bâtiment Veil en salle 141

Jeudi 11 juin 2026

Webinaire Histoire du Droit 2.0 organisé par le CHAD se poursuit sur le thème : **Parler d'histoire du droit, l'apport du podcast**, de 17h à 19h en visio-conférence, <https://meet.google.com/inc-nfrd-cjx>

Pour contacter La FiND

Gilduin Davy, directeur
gdavy@parisnanterre.fr

Carine Benayoun, responsable administrative
carine.benayoun@parisnanterre.fr

Université Paris Nanterre, Bât. S.Veil, Bureau 522
200 avenue de la République 92001 Nanterre Cedex
Tel : 01 40 97 78 16